

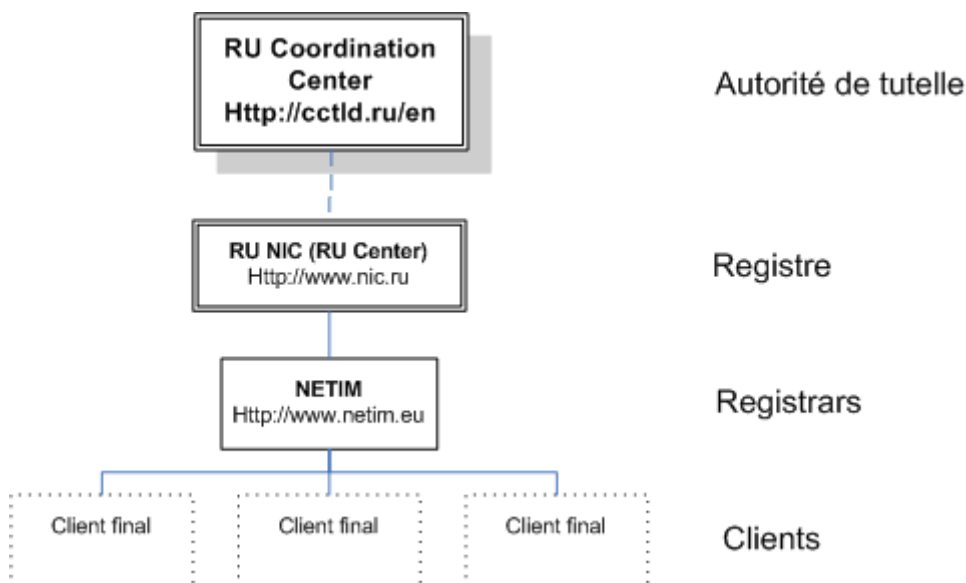
## ANNEXE RU - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .RU

En complément des conditions générales CG-ND, l'enregistrement, le transfert, le renouvellement ou l'utilisation d'un Nom de Domaine dans l'Extension .RU supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières CP-ND-RU

Les termes employés dans les présentes conditions particulières commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les conditions générales CG-ND.

### ARTICLE RU.1 : AUTORITE DE TUTELLE ET REGISTRE

RU.1.1 Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'Extension



RU.1.2 Etant donné que seules les entreprises russes peuvent devenir des bureaux d'enregistrement accrédités de l'Extension, NETIM a signé un partenariat avec RU-CENTER afin de fournir, via un système automatisé, l'enregistrement et la gestion des Noms de Domaine en .RU

### ARTICLE RU.2 : REGLES D'ENREGISTREMENT

RU.2.1 La règle appliquée pour l'enregistrement de Noms de Domaine sous cette Extension est celle du « premier arrivé, premier servi ».

RU.2.2 Le Client déclare et garantit que le Nom de Domaine respecte les droits des tiers, les lois et règlements en vigueur ainsi que les règles propres de l'Extension, définies par Nominet, consultables aux adresses suivantes:

[http://www.cctld.ru/en/docs/archive\\_28.php](http://www.cctld.ru/en/docs/archive_28.php)

Le Client reconnaît avoir lu et accepté ce document contractuel (ci-après, les « Règles RU ») qui le lie au Registre. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles qui y sont intégrées par renvoi.

### ARTICLE RU.3 : MODIFICATION CONTRACTUELLES DES CONDITIONS PARTICULIERES

RU.3.1 Les Règles RU sont sujettes à modifications ou évolutions, liées au système de nommage propre au .RU. Elles sont imposées par le Registre et constituent des modifications indépendantes de la volonté de NETIM. En acceptant les conditions du Registre, le Client accepte le principe de ces modifications.

**FIN de l'ANNEXE RU**